



MAIRIE D'ESCAUTPONT

Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Anzin

00 021

OBJET :

SUBVENTION AU
CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
D'ESCAUTPONT

Date de la convocation
Le 1^{er} Avril 2022

Nombre de conseillers en
exercice : 27

Délibération rendue exécutoire
transmise en Sous-Préfecture le
09 Avril 2022
publiée ou notifiée le

12 Avril 2022
Document certifié conforme,
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUTPONT

Séance ordinaire du 07 AVRIL 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Sept Avril à Dix-huit heures, le Conseil Municipal d'ESCAUTPONT s'est réuni Hôtel de Ville – Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, Maire, à la suite d'une convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation est restée affichée aux portes de l'Hôtel de Ville conformément à la loi.

Etaient présents : Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, M. Daniel HERLAUD, Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET, Mme Evelyne LEGRAND-DUFRESNOY, M. Patrick LATOUCHE, Mmes Catherine ROLY-EL HIBA, Nathalie DELHAYE-REVEL, MM. Michel RENARD, Jean-Claude LIETARD, Mmes Sylviane DEBOSZ, Patricia DURIEUX-PATRIS (présente jusque 22 h 15), Corinne WISNIEWSKI, Monique PASSET, Sandrine PONCHANT-CODET.

Excusés : M. Jean-Luc FRERE (Pouvoir à M. Daniel HERLAUD), Mme Annie NOTELET (Pouvoir à Mme Evelyne LEGRAND-DUFRESNOY), MM. Jean-Luc BULENS (Pouvoir à M. Jean-Claude LIETARD), Didier MARMIGNON (Pouvoir à M. Patrick LATOUCHE), Mme Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM (Pouvoir à Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET), MM Romuald CHANTREL (Pouvoir à Mme Evelyne LEGRAND), Benjamin LECLERCQ (Pouvoir à M. Daniel HERLAUD), Cédric LATOUCHE (Pouvoir à M. Patrick LATOUCHE), Anthony HERNANDEZ (Pouvoir à M. Michel RENARD), Raphaël KRUSZYNSKI (Pouvoir à Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE), Mmes Virginie BERNUS (Pouvoir à Mme Catherine ROLY-EL HIBA), Tiffanie SURIA (Pouvoir à Mme Monique PASSET), Patricia DURIEUX-PATRIS (Pouvoir à Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE à partir de 22 h 15).

Absents : M. Benamar TOUATI.

Secrétaires de séances : Mmes Catherine ROLY-EL HIBA, Nathalie DELHAYE-REVEL.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU la Commission de finances,

00 021

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 05 novembre 2021 approuvant le versement d'un acompte de 10 000 € sur la subvention 2022 du CCAS,

DECIDE à l'unanimité d'allouer une subvention de 45 200,00 €, incluant cet acompte de 10 000 €, au C.C.A.S pour l'exercice 2022.

DIT que la dépense sera réglée à l'aide des crédits ouverts au budget primitif 2022, compte 657362.

*Fait en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,*



Le Maire,

J. LEGRAND-DELHAYE.